

<http://lipietz.net/Face-a-la-megapolisation-la-bataille-d-Ile-de-France>

# Face a la mégapolisation : la bataille d'Île-de-France

- Économiste, auteur - Économie régionale -



Publication date: samedi 1er juillet 2000

---

**Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés**

---

[2000j] "Face à la mégapolisation : la bataille d'Île-de-France", in Benko G & Lipietz A., *La richesse des régions. Pour une géographie socio-économique*, PUF, Paris.(version réactualisée). Voir aussi [Préface](#) de Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Chap. 1 "[Géographie socio-économique ou économie géographique](#)", avec Georges Benko.

### Chap. 5 Face à la mégapolisation, la bataille d'Île de France (version réactualisée [1])

En France, la fin des années quatre-vingt a vu surgir une orthodoxie inattendue en matière d'aménagement régional. Selon celle-ci, la croissance de la mégapole parisienne (qui représente l'essentiel de la population de la région Île de France et la déborde à l'Ouest et au Nord) resterait le seul atout en les mains des planificateurs productivistes pour résister à la marginalisation de la France en Europe. Cette orthodoxie exprimait un quasi-consensus bien perceptible dans les premiers débats sur le nouveau Schéma Directeur Régional de l'Île de France, valable pour le quart de siècle 1990-2015.

Bientôt pourtant, cette orthodoxie fut combattue de deux côtés : la prise de conscience théorique des inconvénients d'une mégapole, et l'opposition croissante des citoyens concernés, y compris les édiles de banlieue (toutes tendances politiques confondues), qui se traduisit par une vague de votes écologistes (18 % aux élections régionales d'Île-de-France en 1992). Contre toute attente, en 1993, le ministre de l'intérieur de la nouvelle majorité nationale de droite, Charles Pasqua, décida de mettre des bornes à la croissance de la mégapole parisienne. Il reflétait là le changement général des esprits. Ce qui ne signifiait pas un accord général sur les moyens d'éviter la mégapolisation, et pouvait même signifier ... une nouvelle forme de mégapolisation !

Dans ce texte, je vais d'abord examiner pourquoi la mégapolisation se développe parfois dans le monde, et j'utiliserais pour cela l'approche dite "de la régulation". Puis j'introduirai le "débat francilien", à partir d'un point d'observation privilégié, le Conseil Régional d'Île-de-France.

## I - EMPLOI ET CROISSANCE URBAINE

La plupart des modèles de croissance urbaine, qui supposent la mobilité des personnes entre villes, sont basés sur la croissance de l'emploi : à moyen terme, les taux de chômage tendraient à s'égaliser à l'intérieur des frontières. Par exemple, le scénario prospectif central sur lequel travaillaient les experts de l'État, de la Région Île de France et de la Ville de Paris, en ce qui concerne la croissance de la mégapole parisienne, à la fin des années quatre-vingt, tablait sur une évaluation de 5,6 millions d'emplois et "donc" 12 à 13 millions d'habitants en 2015. Mais cette analyse standard se préoccupe peu de la nature des emplois qui existera en France au début du siècle prochain. Or il est clair que le type d'emplois, ou plus exactement leur mode de création, a une influence sur le type d'urbanisation. Faut-il s'attendre à des emplois à temps partiel ou à temps plein ? Dans le segment "primaire" (stable) ou "secondaire" (précaire) du marché du travail ? Sur cela, la sociologie et l'économie ont quelques mots à dire à l'usage des urbanistes. Mais il faut détailler des médiations plus spécifiquement urbanistiques : en quoi des variations dans le statut du travail, dans le contrat salarial, dans la durée du travail, peuvent-elles influencer la concentration de la vie urbaine, les types de ville, les modes de vie ?

Nous allons suivre cette séquence "Nature des emplois à l'aube du XXIème siècle - urbanisation". On objectera peut être que, certes, les relations capital-travail sont importantes dans la mise en formes de l'urbain, mais ne doivent pas nécessairement être privilégiées. D'autres forces causales sont pertinentes, qu'elles soient économiques (comme *l'organisation industrielle*, c'est-à-dire les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants) ou non-économiques (telles que la géographie physique, ou la culture urbaine historiquement formée). Toutefois, les relations capital-travail sont une composante déterminante d'un "paradigme sociétal", plus large qui englobe beaucoup de

facteurs pertinents du développement urbain (LIPIETZ, 1991).

### 1°) Nature des emplois et modèle de développement.

Par "nature des emplois", on entend les normes sociales de contrats capital-travail, leur stabilité, les qualifications et l'implication requise des travailleurs, l'importance du travail dans la vie de chacun, le pouvoir d'achat correspondant, en bref : les éléments déterminants d'un "modèle de développement".

La notion antérieure (et encore prégnante) d'emploi "normal" porte la marque du modèle de développement dominant, souvent appelé "fordisme", qui a modelé l'urbanisme des pays avancés de l'après-guerre, et qui peut être résumé à deux grands traits.

\* *Une organisation hiérarchique du travail*, inspirée du taylorisme, avec une séparation "conception/exécution" (entre ingénieurs, techniciens et cadres d'une part, ouvriers spécialisés de l'autre, les ouvriers qualifiés gardant une importance certaine mais numériquement décroissante). Cette sociologie du travail a fini, même en Île-de-France, par réduire le poids des anciennes figures dominantes de salariés d'avant-guerre et du cinéma "réaliste" correspondant : l'ouvrier professionnel qualifié et le clerc. Elle a abouti à une opposition entre l'Île-de-France "sur-tertiaisée" et sur-qualifiée, et les autres régions de moyennes et petites villes et de bourgs où se décentralisaient les emplois manuels et sous-qualifiés (LIPIETZ, 1977). Cette polarisation sociale "compétents/exécutants", ou "impliqués/non impliqués" a pu produire de remarquables résultats économiques dans les années 1960, mais elle est aujourd'hui remise en cause au nom de la "mobilisation de la ressource humaine".

\* *Des relations professionnelles "rigides"*, avec une législation sociale et des conventions collectives définissant de manière assez précise les rythmes d'activité circadiens, hebdomadaires, annuels, et sur le cycle de vie. Ces mécanismes permettaient une programmation statistique de la croissance des revenus, et garantissait les prêteurs sur la solvabilité des ménages, qui achetaient des voitures, accédaient à la propriété de leur logement, etc.... Mais cette "rigidité", elle aussi, a été mise en cause à la fin des années 1970 comme trop pesante pour les profits des entreprises, pour le budget de l'État-providence, et pour la compétitivité d'économies ouvertes à la concurrence internationale où se généralisaient les "Nouveaux Pays Industriels" (LIPIETZ, 1984).

Les années 1980 ont donc vu se développer deux axes de sortie de la crise : la recherche d'une plus grande "implication" des salariés de base, et la recherche d'une plus grande "flexibilité" des contrats salariaux.

Bien que certains spécialistes parlent parfois d'un nouveau modèle de "spécialisation flexible" [2], combinant les avantages de l'implication et ceux de la flexibilité, il faut souligner qu'en général, le même salarié ne peut être à la fois "qualifié/impliqué" et "flexible". En réalité, certaines firmes, pour certains secteurs de leur main d'oeuvre, ont privilégié davantage telle ou telle solution. A la longue, cependant, les modifications de la législation et des conventions entraînées par l'une ou l'autre stratégie permettent, en cette première moitié des années 1990, une caractérisation très grossière des stratégies *nationales* de sortie de crise [3] :

- ▶ Un modèle "hiérarchique/flexible", ou encore "polarisant", ou "néo-taylorien", qui privilégie la flexibilité du contrat salarial, en remettant en cause la "rigidité" des conventions collectives et de l'État-providence. (USA, Royaume-Uni, Espagne).
- ▶ Un modèle à "implication négociée" qui privilégie la "mobilisation de la ressource humaine", dans la lutte pour la qualité et la productivité, en échange d'une certaine forme de stabilité du contrat salarial (Japon, Scandinavie, Allemagne).

La France occupe une position intermédiaire, plus proche, en fait, du premier groupe.

Selon l'expérience des années 1980, les modèles d'implication négociée se sont révélés plus performants, du point de vue de la compétitivité comme du bien-être national que les premiers modèles. Mais ils ne deviendront pas nécessairement hégémoniques, car la "flexibilité" peut dominer "l'implication" pour les branches les plus "routinisées" (LEBORGNE et LIPIETZ 1990). En Europe coexistent, par exemple des régions centrales "à implication" et des périphéries "flexibles". En outre, la négociation de l'implication au niveau de la firme (Japon), ou de la branche (Allemagne), permet un dualisme social à l'intérieur d'un même territoire, genres et ethnies ayant un accès différent aux deux modèles.

### 2°) Du modèle de développement à l'urbain.

Il est évident que les deux familles (ici volontairement contrastées) de modèles ont des conséquences sociales spectaculairement différentes.

Le choix d'un modèle flexible implique la fin du mode de vie fordien classique basé sur une large classe médiane de salariés englobant des ouvriers et employés au statut et aux revenus stables : une "société en montgolfière" (LIPIETZ 1996). Une société "flexible-hiérarchique" se subdivise en quatre segments :

I -Un segment de cadres, dirigeants et entrepreneurs aisés et sur-impliqués.

II -Un segment de salariés qualifiés et relativement stables (le résidu de l'ancien compromis fordien)

III -Un vaste segment de travailleurs précaires

IV -Un segment plus ou moins vaste d'exclus.

L'évolution vers cette "société en sablier" marque une "brésilianisation" de certains pays capitalistes développés, les proportions entre les segments III et IV constituant la principale différence entre le néo-fordisme du Nord et le "fordisme périphérique" du Sud.

Par contraste, toutes les sociétés basées sur quelque forme d'implication négociée préserve l'importance des classes médianes salariées caractéristiques du fordisme. C'est vrai de la Scandinavie, de l'Allemagne (malgré le sort des *Gestarbeiter*) et même du Japon (malgré la situation "flexible" des femmes des petites entreprises).

Ces structures différentes de la distribution des revenus ("en sablier" ou "en montgolfière") se reflète évidemment dans la division sociale de l'espace urbain. Dans les modèles flexibles, la polarisation des revenus se reflétera dans de violents contrastes entre quartiers, tandis que les modèles à implication négociée impliqueront des écarts plus modérés. Ce premier résultat est trivial, bien connu des urbanistes et géographes : comparer São Paulo ou Los Angeles d'une part, et Francfort de l'autre.

Moins triviale est l'implication suivante : on peut plaider que ce n'est pas seulement la structure sociale, mais la *taille* des métropoles qui dépend du modèle de développement.

En effet :

\* *Dans les modèles à implication négociée*, les sociétés locales sont capables de mobiliser consciemment leurs ressources humaines et de les reproduire de manière planifiée. L'appareil scolaire et universitaire, la formation professionnelle initiale et continue équilibrent en permanence l'offre et la demande de travail qualifié. Des politiques locales actives promeuvent l'emploi en organisant le dialogue entre chambres industrielles et syndicats de salariés. Les relations "principal-agent" (capital-travail, donneurs d'ordre - sous traitants) sont caractérisées par la contractualisation de long terme, qui implique aussi la relation banques-entreprises. De la sorte, des systèmes productifs locaux se développent sur des "districts industriels" plus ou moins complexes, plus ou moins articulés en réseaux régionaux (BENKO et LIPIETZ 1992).

\* *Dans les modèles flexibles*, les demandeurs d'emplois se déplacent aléatoirement vers les centres où le marché est le plus actif, faute de pouvoir anticiper des créations d'emplois sur place. Symétriquement, les offres d'emplois de toutes qualifications se polarisent là où la demande (c'est-à-dire l'offre de travail) croît spontanément le plus vite, justifiant ainsi après coup les anticipations des chercheurs d'emplois qui affluent vers le centre réputé le plus dynamique. Ainsi l'activité se concentre par un processus de "métropolisation stochastique", déjà caractéristique de la première révolution industrielle et des nouveaux pays industrialisés.

En ce qui concerne la taille des métropoles, il en résulte que :

\* Un modèle hiérarchique-flexible encourage une polarisation de l'activité vers des mégapoles difficilement gérables, avec de multiples fléaux sociaux urbains, comme Los Angeles, New York, Londres... et le "Grand Paris à 15 millions d'habitants" projeté à la fin des années quatre-vingt. De fait, dans le monde capitaliste développé, il n'y a en réalité que quatre mégapoles : Los Angeles, New York, Londres et Paris, toutes dans des pays en voie de "brésilianisation", alors que ce modèle est courant dans le tiers-monde [4].

\* Un modèle à implication concertée favorise la stabilisation de métropoles moyennes (Francfort) ou plus grandes (Munich), ou encore de mégapoles articulées (le Ranstad du delta du Rhin). Un Grand Paris maintenu à 10,5 millions d'habitants et articulé en 8 centres (comme il avait été proposé par certains hauts fonctionnaires à une certaine étape de l'élaboration du Schéma Directeur) correspondrait plutôt à ce modèle.

On pourrait ainsi esquisser une sorte de théorème :

Il faut bien comprendre qu'un tel choix social est *bien en amont de "l'aménagement urbain"*. On peut améliorer le sort des citoyens d'une mégapole flexible, mais de façon d'autant plus marginale que le modèle social correspondant ne donne pas beaucoup de moyens (financiers ou réglementaires) aux administrations locales. Voyons l'exemple de l'Île de France.

## 2. L'offensive mégapoliste.

Avant sa période fordiste, la France a connu un siècle d'accumulation capitaliste ralentie par une politique de protection de la petite bourgeoisie et de la paysannerie. Le choix de la "modernisation", en 1945, déclencha un gigantesque exode rural vers les métiers urbains de l'industrie, de la construction et du tertiaire. Paris écrasa alors les vieux districts industriels parfois hérités du XVIIIème siècle et qu'énumérait encore le livre de géographie des écoles de la IIIème République, *Le Tour de France de deux enfants*.

La métropole fordiste francilienne s'est ainsi formée après la seconde guerre mondiale. Après les craintes des années 50 ("*Paris et le désert français*"), la situation s'est stabilisée. Selon la logique de la division du travail fordien (conception-exécution) et avec l'aide de la politique active de Délégation à l'Aménagement du Territoire, l'Île de France a gardé les centres de direction industrielle et tertiaire, mais les activités moins qualifiées ont tendu à se fixer sur toute une moitié du pays, au Nord d'une ligne Grenoble-Bordeaux. Les campagnes du Grand Ouest se sont industrialisées, et on a assisté dès les années soixante à un reflux des activités vers ces régions, mais sans pour autant revivifier les anciens districts industriels (GANNE, 1992).

Dans le premier Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de 1965, l'Île de France était supposée atteindre 14 millions d'habitants dans les 25 années suivantes. En fait, dès 1968 le courant était renversé. Paris était devenu la plus grosse métropole du continent européen, mais, avec 8 millions d'habitants, elle n'était pas vraiment devenue une mégapole, et un reflux net de la population active vers les autres régions se dessinait. La Région Parisienne, devenue Île de France, avait un excédent démographique naturel et un déficit migratoire. La révision du SDAU en 1976 prit en compte cette décélération et accepta l'idée que la région ne compterait "que" 12 millions d'habitants en l'an 2000. Après le recensement de 1982, le pronostic pour l'an 2000 fut encore ramené à 10,5 millions d'habitants [5].

Cependant, dans les années quatre-vingt, les gouvernements successifs optèrent pour la solution "flexible-libérale" à la crise. La société connut une nouvelle polarisation des revenus, des compétences, des statuts (LIPIETZ, 1996). La planification et l'aménagement du territoire furent laissés en déshérence. Suivant Londres, New York et Los Angeles dans la course à la brésilianisation, l'Île de France devint le seul "pôle de croissance" en France, et, avec la métropole lyonnaise, fit connaissance avec les émeutes de l'exclusion. A cette tendance spontanée des modèles flexibles, se combinaient de multiples causalités historiques, administratives, organisationnelles qui convergeaient vers une "recentralisation" de la France sur sa métropole capitale (VELTZ, 1992). Pendant le boom cyclique des "Trois Petites Glorieuses" (fin des années quatre-vingt), la majorité des emplois créés en France le furent en Île de France, et plus particulièrement dans le quart sud-ouest de la mégapole, "l'Arc de la SNECMA" de Gennevilliers à Melun (LIPIETZ, BENKO, 1992c)

A la fin des années quatre-vingt s'ouvrit le débat pour le nouveau SDAU, devenu Schéma Directeur Régional. Le SDR, qui est un engagement de l'État, devait prévoir la croissance future de la région jusqu'en 2015 pour en planifier les infrastructures et les aires urbanisables, en liaison avec les administrations locales. La première mouture, préparée par les fonctionnaires de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Île de France, restait marquée par la croyance en la poursuite d'une croissance ralentie de la population régionale [6]. En fait, au début de 1989, bien peu avaient pris conscience du renversement de tendance enclenché par la mutation du modèle économique ; au contraire, une "faible" croissance de l'Île de France inquiétait. Une retentissante étude d'un groupe de géographes de Montpellier, le GIP-Reclus, pour le compte de la DATAR, souligna le contraste entre une "Banane Bleue", vaste écharpe urbaine et prospère (selon les critères de production et de compétitivité) s'étendant de Londres à Milan, et les flancs marginalisés de la Communauté Européenne [7]. Paris, seconde mégapole d'Europe, apparaissait comme "la seule chance de la France" face à la Banane Bleue, selon une stratégie de mégapole "pôle de croissance" à la SCOTT 1992 ou à la Storper et Walker 1989.

Ce projet, qu'on pourrait qualifier de "mégapoliste", séduisit immédiatement toutes les élites, depuis le gouvernement socialiste et les experts de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Île de France (malgré les résistances des quelques technocrates aux idées "vertes"), jusqu'aux administrations de droite de la Ville de Paris et de la Région Île de France, avec leurs centres d'expertise (l'APUR et l'IAURIF). Ce consensus se concrétisa dans le *Livre Blanc de l'Île de France*, en Janvier 1990, expression de l'accord entre l'État, le Conseil Régional et la Ville de Paris, et encore plus nettement dans *La Charte de l'Île de France* (Juin 1991) du Conseil Régional (alors dirigée par la droite avec le soutien passif des socialistes), sur l'objectif de "rattraper et dépasser Londres" dans sa course au gigantisme. Il suffirait de concentrer à Paris tous les noeuds de communication de l'Europe Occidentale, autoroutes,

T.G.V., fibres optiques, aéroport d'éclatement, centres de recherche, etc. Cela permettrait d'attirer les quartiers généraux des multinationales : il en résulterait bien quelques retombées pour la Province.

### 3. La réaction antimégapoliste.

En juillet 1990, la discussion sur le *Livre Blanc* commence au sein d'une " Commission du Développement Économique et Sociale de Schéma Directeur ". Une vigoureuse opposition se dresse contre le projet mégapolitain. Les élus de toutes tendances et une partie des experts refusent le modèle londonien. La vie en Île de France apparaît déjà si dure, les crises écologiques sont déjà si graves (évacuation des eaux et ordures ménagères, transports, logements, manque d'espace verts et... tensions socio-ethniques), que la perspective d'une nouvelle croissance de la mégapole suscite le rejet.

D'autant que les premiers résultats du recensement de 1990 révèlent le retour de la France à la concentration sur Paris. Les 10,6 millions d'habitants ont été atteints avec dix ans d'avance sur les pronostics de 1982. La natalité est encore plus dynamique que prévue (de nombreuses femmes ayant un troisième enfant après 40 ans), et le solde migratoire s'est inversé vers Paris. Dans une note de la Commission du Développement Économique et Social, le chiffre de 13 millions d'habitants en 2015 apparaît comme un minimum correspondant aux actuelles tendances, la mise en oeuvre d'une politique volontariste de mégapolisation aboutirait à 15 millions.

Aux élections régionales de 1992, les écologistes (Verts et Génération Écologie) obtiennent 18% des votes et une minorité de blocage au conseil régional d'Île de France. Ce score, de 5 points supérieurs à celui des autres régions, exprimait une sensibilité spécifique aux arguments des écologistes : contre la mégapole, contre les autoroutes urbaines, pour les transports en commun et le souci de l'environnement.

Un nouveau consensus se forme alors contre la croissance de la population même de l'Île de France. Mais pas sur les moyens d'y parvenir ! Pour les écologistes, la seule politique possible serait une politique nationale d'aménagement du territoire, impliquent une réforme du rapport salarial et de la Politique Agricole Commune. Mais l'Île de France pourrait y contribuer en se refusant à attirer les emplois des autres régions par des subventions ou des investissements d'attractivité, et même en encourageant la délocalisation d'emplois "mobiles" vers d'autres régions. Dès lors, la création d'emploi en Île de France ne pourrait être assurée que par la réduction du temps de travail et le développement "endogène" d'emplois de services aux entreprises et aux ménages locaux. Ce que bien sûr refusent, au nom de l'emploi francilien, les autres groupes politiques, résolus à attirer les emplois des autres régions... mais pas leurs populations.

Dans les versions successives du SDRIF proposées par le gouvernement socialiste, la population projetée pour 2015 est ramenée progressivement à 12,2 millions d'habitants. Même l'ultime version est rejetée par le Conseil Régional, pour des raisons diverses. C'est que la droite a repris la majorité au niveau national en mars 1993. Le nouveau ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est Charles Pasqua, "patron" du riche département des Hauts de Seine, le plus dynamique de la mégapole. A l'étonnement général, Charles Pasqua choisit d'élargir sa popularité nationale pour un vigoureux discours contre le poids excessif de l'Île de France, et lance un débat national sur l'aménagement du territoire. Symboliquement, il recrute à ses côtés Jacques Voisard, prophète de longue date de la décentralisation. Au premier Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire, tenu symboliquement à Mende, Charles Pasqua affiche le chiffre stupéfiant de 11,8 millions d'habitants pour l'Île de France en 2015 ! Ces querelles d'objectifs un quart de siècle à l'avance apparaîtront dérisoires, au regard des bourdes habituelles à la prospective en démographie géographique. Mais le symbole est clair : la région Île de France se trouve quasiment interdite de croissance, et cette décision a des effets immédiats pour l'espace ouvert à l'urbanisation dans le Schéma Directeur finalement imposé à la région. Il faut donc que " du " développement accéléré soit organisé ailleurs. Mais où ? et comment ?

### 4. La stratégie du Grand Bassin : une fausse fenêtre ?

À la fin de 1993, l'IAURIF esquisse un possible compromis [8] : "Il est clair qu'une poursuite incontrôlée de la croissance de l'Île-de-France accentuerait ces risques. C'est pourquoi, il n'y a plus aujourd'hui de véritable débat sur l'objectif de limitation de cette croissance. La question est essentiellement celle du "comment". Une grande part de la réponse se trouve sans doute dans un changement d'échelle de l'aménagement régional en replaçant celui-ci dans le cadre du Bassin Parisien".

Il s'agit là d'une claire allusion à un document antérieur dnarios portant sur l'ensemble du Grand Bassin parisien, cet espace de huit régions administratives sous un rayon de 250 kilomètree la DATAR [9]. En Avril 1992, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale avait avancé trois scés autour de Paris, entre Loire et Somme, entre Bretagne et Lorraine.

Selon un premier scénario de la DATAR (celui de la mégalopole), l'Île de France pourrait dépenser, en 2015, 13 millions d'habitants, et les autres régions atteindraient 2,3 millions. L'autre scénario le plus contrasté serait fondé sur le développement accéléré des métropoles historiques à 200 km de Paris. Alors, la croissance de l'Île de France pourrait être stoppée à 12 millions, tandis que sa "très grande couronne" atteindrait les 4 millions. Mais cela signifierait par exemple que le *Jardin de la France*, l'aire métropolitaine Tour-Blois-Orléans, atteindrait 1,5 millions d'habitants !

Immédiatement, les présidences des autres régions du Grand Bassin tombèrent d'accord sur ce dernier scénario. Le président de la Région Île de France, Michel Giraud, toujours à la recherche d'un accord avec les écologistes, accepta la coopération avec ses voisins. Le document de l'Institut d'Aménagement Urbain de la Région Île de France exprimait ce consensus. Mais cet accord mérite d'être examiné de plus près.

D'abord, l'IAURIF semble faire siennes les analyses du Laboratoire d'Observation de l'Économie et des Institutions Locales de l'Université de Créteil, défendant la mégapolisation de l'Île de France. L'À'IL (et le rapport de l'IAURIF) souligne que l'Île de France, loin de " pomper " les richesses des autres régions, finance en fait un flux net de dépenses publiques vers les autres régions [10]. En fait, la pression fiscale locale en Île de France est la plus faible de France, et seule la puissance de la base fiscale compense la faiblesse relative des taux. De même, il est vrai que le système de sécurité sociale réalise un transfert net de l'Île de France vers les autres régions, mais ce n'est là que l'expression d'un " cycle de vie géographique ". Beaucoup de non-parisiens viennent travailler en Île de France pendant leur vie active et prennent leur retraite " chez eux ".

Le rapport de l'IAURIF publie d'ailleurs deux cartes significatives qui font sentir immédiatement le problème. La première est celle des [cantons qui ont "perdu" des habitants](#) (note : Pour visualiser ce texte vous devez [télécharger](#), gratuitement,  [Acrobat reader](#)).

Elle illustre les échanges migratoires avec l'Île de France, de 1982 à 1990. Toute la France active est représentée : tout le Nord et l'Est, toutes les grandes villes sauf Toulouse. La croissance mégapolistique "pompe" les forces vives des autres régions.

La seconde est la carte des [cantons qui "gagnent" sur Paris](#) (note : Pour visualiser ce texte vous devez [télécharger](#), gratuitement,  [Acrobat reader](#)).

Et là il faut distinguer deux cas très différents. D'abord toute la France des vacances et de la retraite : la campagne, la montagne, le littoral atlantique et surtout méditerranéen. Phénomène observable également dans les comptes des transferts sociaux : on cotise à Paris pendant sa vie active, on touche des pensions dans ces cantons-là...

Plus inquiétant est le second groupe : l'auréole autour de la limite administrative de l'Île de France, entre 50 et 80 kilomètres de Paris. En fait, sous les apparences du second scénario de la DATAR, c'est bien le premier scénario qui est déjà en vigueur. L'urbanisation entraînée par l'explosion démographique de la mégalopole est déjà en train de déborder les limites administratives de la Région. A l'extrême périphérie, de Creil à Dreux, se manifestent les tensions interethniques, symptômes typiques de la crise mégapolitaine.

Dès lors, de deux choses l'une. La stratégie du Grand Bassin signifie-t-elle vraiment la mise en place d'une constellation de pôles de croissance nouveaux dans des métropoles à 200 km de Paris ? Cela impliquerait dans ces régions une politique active de "mobilisation de territoire", plus une politique active nationale d'aménagement du territoire, plus une politique volontariste de décentralisation des emplois franciliens.

Ou bien ne s'agit-il que du camouflage d'une "supernova" francilienne, qui déborderait ses propres frontières administratives ? Ce serait la conséquence logique de la continuation du modèle de développement à l'oeuvre

depuis les années quatre-vingt.

Un test éclairant sera la stratégie des transports dans le Grand Bassin. [Deux anneaux](#) (note : Pour visualiser ce texte vous devez [télécharger](#), gratuitement,  [Acrobat reader](#)).

sont organisés dans le schéma de l'IAURIF. Le premier, la "Route du Blé", ne fait qu'organiser la connexion de la bordure externe de l'Île de France : Chartres, Dreux, Évreux, Beauvais, Creil, Compiègne. Le second, la "Route des Cathédrales", organise un large réseau promouvant les potentialités de Caen, le Havre, Amiens, Reims, Orléans, Tours et Le Mans.

Le 5 Avril 1994, les huit régions signèrent La *Charte du Grand Bassin*. C'est la Route du Blé qui fut privilégiée, et le Président de l'Île de France proclama qu'elle représentait l'opportunité de construire le "Quatrième Périphérique"... en dehors des limites de l'Île de France.

Les écologistes de son Conseil Régional ne s'en sont pas véritablement réjouis.

## Remarques complémentaires de septembre 1999

J'étais en train d'éditer ce texte déjà ancien, pour la présente collection d'essais, lorsqu'en juillet 1999 parurent les premiers résultats du recensement de 1999. Ces résultats, qui montrent un "dégonflement" relatif de la mégalopole francilienne, semblent infirmer ce que j'avais écrit sur la base de l'histoire récente de la France (la période entre les recensements de 1982 et 1990). En réalité, ils confirment mes hypothèses théoriques, tout en les nuancent.

Les années 1982 à 1990 sont marquées par une reprise économique continue à partir du fond de la crise en 1982, reprise qui s'accélère en fin de période, avant le retournement de 1991 et la longue stagnation européenne entraînée par la mise en place de l'Acte Unique et des critères de Maastricht. C'est une période de croissance selon le modèle "flexible" : les mégalopoles (Paris et dans une moindre mesure Lyon) attirent à la fois emplois et population.

Au contraire, les années comprises entre les recensements de 1990 et 1999 sont des années de croissance désespérante du chômage (sauf la toute première et la toute dernière). Les mégapoles cessent d'être attractives ; on va, ou plutôt on retourne chercher de l'emploi, ou du moins de la solidarité, dans des métropoles plus humaines, voire "à la campagne" (comme dirait le cinéaste Manuel Poirier). Le théorème postulé dans mon texte se révélerait donc réversible : si les mégalopoles gonflent avec la croissance "flexible", elles se dégonflent avec la récession.

De fait, si les régions du soleil (Languedoc-Roussillon et Provence Côte-d'Azur) restent, d'une période à l'autre, dans le groupe des trois régions championnes de la croissance démographiques, Rhône-Alpes descend de la troisième à la quatrième place, mais l'Île de France chute de la quatrième à douzième place. En fait, elle ne croît plus que par le solde de ses naissances et enregistre un solde migratoire négatif.

Les régions qui "montent" sont l'Alsace (3<sup>e</sup>), les Pays de Loire (5<sup>e</sup>) et Midi-Pyrénées (6<sup>e</sup>), mais beaucoup plus précisément les métropoles de Nantes, Toulouse et Montpellier. Elles-mêmes se comportent comme des mégapoles aspirantes au sein de leur propre région, mais il est de fait qu'à l'échelle nationale elles présentent certaines particularités qui les éloignent du modèle de la mégapole flexible. On se souvient que Toulouse avait déjà résisté à Paris dans la période précédente. Même s'il est difficile de parler, pour ces métropoles, de "modèle d'implication négocié", elles ressemblent par certains côtés à des districts, elles présentent une image de pôle de croissance fondé sur un tissu local d'activités modernes, auréolé d'une vie associative et culturelle particulièrement active. Des Bologne ou des Munich en formation ? L'avenir le dira.

### Références

BENKO, G. and LIPIETZ, A. (Eds) (1992) *les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : PUF.

GANNE, B. (1992) Place et évolution des systèmes productifs locaux en France : économie politique d'une transformation, in BENKO and LIPIETZ (1992).

LEBORGNE, D. and LIPIETZ, A. (1991) Two social strategies in the production of new industrial spaces, in G. BENKO and M. DUNFORD (Eds) *Industrial Change & Regional Development*. London : Belhaven Press.

LEBORGNE, D. and LIPIETZ, A. (1992) Conceptual fallacies and open questions on post Fordism, in M. STORPER and A. SCOTT (Eds) *Pathways to Industrialization and Regional Development*. London : Routledge.

- LIPIETZ, A. (1977) *Le Capital et son espace*. Paris : F. Maspéro.
- LIPIETZ, A. (1987) *Mirages and Miracles. The Crises of Global Fordism*. London : Verso.
- LIPIETZ, A. (1992) *Towards a New Economic Order. Postfordism, Ecology and Democracy*. Oxford : OUP ; London, New York : Polity Press.
- LIPIETZ, A. (1995) Capital-labour relations at the dawn of XXIst century, in D. SHOR and H. You (Eds) *Changing Production Relations : A Global Perspective*. London : Edward Elgar.
- L'Â'IL (1992) *Budgets publics et redistribution spatiale*, IAURIF, November.
- PAGE, E. (1993) Gain or Drain ? London in the UK : a review of regional taxation and expenditures. Paper presented at the Conference *Métropoles et Aménagement du Territoire*, Paris-Dauphine, 12-13 May.
- PIORE, M. and SABEL, R. (1984) *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*. New York : Basic Books.
- SCOTT, A. (1992) L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine, in BENKO and LIPIETZ (1992).
- STORPER, M. and WALKER, R. (1989) *The Capitalist Imperative. Territory, Technology, and Industrial Growth*. Oxford : Blackwell.
- VELTZ, P. (1992) Hierarchies et réseaux dans l'organisation de la production et du territoire, in BENKO and LIPIETZ (1992).

---

[1] Article publié en première version dans *European Planning Studies*, Vol.3 n°2, 1995, ce texte a reçu le prix du meilleur article 1995 de l'Association of European Schools of Planning. Il est ici repris avec quelques modifications.

[2] Pour une critique de l'hypothèse de "spécialisation flexible" (PIORE et SABEL 1984, voir aussi LEBORGNE et LIPIETZ 1990).

[3] Voir LIPIETZ 1995

[4] Tout ceci doit bien sûr être nuancé. Le Brésil lui-même connaît actuellement un processus de déconcentration interne semblable à la France des années soixante. Quant au Japon, pays équidistant des deux modèles (en fait, le plus flexible des pays à implication négociée), il ne connaît qu'une immense mégapole articulée, qui couvre 50% des terres urbanisables entre Chiba et Hiroshima.

[5] Rappelons que l'Île de France est une région administrative qui n'inclut pas la totalité de l'agglomération parisienne (qui borde au Nord et à l'Ouest, on le verra, vers la Haute Normandie, le Centre et la Picardie), mais le reste de la région est de faible densité. Toutefois, la densité des départements de l'Île de France l'emporte de très loin sur tous les départements français. Paris (20 000 habitants au km<sup>2</sup>), les Hauts de Seine (7 700), la Seine St Denis (6 000), le Val de Marne (5 000), en constituent le coeur et la première couronne ; le Val d'Oise (921), l'Essonne (640) et les Yvelines (611) la seconde couronne ; seule la Seine et Marne (211) comprend de vastes espaces non urbanisés. Derrière, les métropoles lyonnaise, marseillaise et lilloise, elles-mêmes capitales d'un réseau de villes internes à leurs départements, ne peuvent rivaliser : le Nord, avec 2,5 millions d'habitants, a une densité de 440, les Bouches du Rhône de 355 (et 1,8 million d'habitants), le Rhône de 475 (et 1,5 million d'habitants).

[6] - *Réflexions préalables à l'actualisation du schéma Directeur*, DREIF, février 1989, mimeo

[7] *Les villes européennes*, Groupe RECLUS, sous la direction de R. Brunet, La Documentation Française, Juin 1989.

[8] Île de France, tendances et perspectives. Une contribution au débat sur l'aménagement du territoire, IAURIF-Conseil Régional d'Île de France, Décembre 1993, p.31.

[9] *Le Livre Blanc du Bassin Parisien*, DATAR, Avril 1992.

[10] L'Â'IL 1992. Ce résultat est aussi valable pour la région londonienne (PAGE 1993), probablement pour les mêmes raisons